



**ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES
EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

DOCUMENT

D'ACCOMPAGNEMENT

**PLANIFICATION
DES ENSEMBLES
RÉCRÉOTOURISTIQUES**



Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [Québec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation](https://quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation)

ISBN : 978-2-555-02286-7 (PDF)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2025



TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
PRÉCISIONS	5
La détermination des ensembles récréotouristiques	5
Déterminer les ensembles récréotouristiques d'intérêt régional	5
Déterminer les attraits naturels d'intérêt régional	5
Déterminer les réseaux de sentiers récréatifs d'intérêt régional	5
La planification des ensembles récréotouristiques	6
La concurrence avec les usages résidentiels et urbains	6
Les infrastructures existantes	6
Les enjeux de cohabitation et d'acceptabilité sociale	7
La sensibilité des lacs, des cours d'eau et des milieux riverains	7
Les composantes culturelles	7
Les usages permis en zone agricole	7
Pour aller plus loin	7
OUTILS ET SOURCES DE DONNÉES	9
Autres sources et documents pertinents	10



Orientation[s] concernée[s]	6
Attente[s] concernée[s]	6.2.1

Ce document d'accompagnement a été préparé pour soutenir les organismes municipaux, notamment les municipalités régionales de comté (MRC¹) et les communautés métropolitaines (CM), dans leurs responsabilités en aménagement du territoire. Il s'adresse principalement aux professionnelles et professionnels de l'aménagement du territoire. Son utilisation est facultative.

Il a été validé par un comité de lecture regroupant des représentantes et représentants de l'Association des aménagistes régionaux du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec.

Il peut être utilisé par les MRC pour réviser leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) en tenant compte des attentes liées à l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) numéro 6.

CONTEXTE

La planification des ensembles récréotouristiques² permet de contribuer au développement économique des régions du Québec en plus d'offrir des bénéfices socioculturels aux communautés. Ces ensembles s'articulent autour des activités récréatives intensives ou extensives, et concourent au développement de l'offre récréative et touristique québécoise. Non seulement le récréotourisme fait partie intégrante du développement économique, en contribuant à la vitalité et au dynamisme des territoires, mais il permet également de mettre en valeur les particularités et les attraits naturels spécifiques d'un territoire (ex. : montagnes, lacs).

Ce document apporte des précisions sur l'attente 6.2.1 et propose un exemple de mise en œuvre pour la planification des ensembles récréotouristiques.

De plus, pour une cohérence et une planification optimales, ce document d'accompagnement vise les ensembles récréotouristiques situés tant sur les terres du domaine de l'État que sur celles du domaine privé. À cet effet, le contenu de l'orientation 8, « Valoriser le territoire public et les forêts du domaine de l'État en favorisant leur utilisation durable, polyvalente et optimale dans le cadre d'une vision globale et partagée », doit également être pris en compte.

1. Le terme « MRC » désigne également dans ce document les villes et les agglomérations exerçant certaines compétences de MRC.

2. Glossaire du document d'OGAT : [Ensemble récréotouristique](#)

PRÉCISIONS

La détermination des ensembles récréotouristiques

À l'échelle de son territoire, la MRC détermine à la fois les ensembles récréotouristiques, les attraits naturels et les réseaux de sentiers récréatifs d'intérêt régional. Cela peut s'effectuer par la réalisation d'un portrait qui permet de mieux comprendre l'offre existante et projetée des activités récréotouristiques d'intérêt régional sur son territoire. Ce portrait contribue à identifier les potentiels de développement et les éléments à prendre en compte en prévision de l'implantation ou du développement des ensembles récréotouristiques.

Déterminer les ensembles récréotouristiques d'intérêt régional

Plusieurs activités récréotouristiques implantées au même endroit peuvent être considérées comme un ensemble récréotouristique. Ces activités peuvent être, par exemple, un parc régional, un centre de plein air, un centre de ski, un camping ou une plage. Par ailleurs, les ensembles récréotouristiques pourraient être catégorisés selon qu'ils sont majeurs ou non. Un ensemble récréotouristique majeur³ se distingue, par exemple, par l'implantation de complexes hôteliers ou de projets locatifs commerciaux importants.

Déterminer les attraits naturels d'intérêt régional

Pour déterminer les attraits naturels d'intérêt régional, la MRC peut s'appuyer, par exemple, sur les territoires d'intérêt écologique (attente 2.1.1⁴) et sur les composantes culturelles (attente 5.2.1⁵). L'[annexe 2.1](#) des OGAT fournit une liste des territoires d'intérêt écologique avec ou sans statut de protection ou de conservation qui doivent minimalement être identifiés dans le SAD. Tout autre milieu naturel jugé d'intérêt régional (voir l'attente 2.1.1) peut également être identifié. Enfin, il est également possible de faire appel à des organismes externes détenant une expertise, tels que les fédérations de plein air. Ceux-ci peuvent fournir des données aidant à déterminer les attraits naturels et culturels potentiels. L'[annexe 5.2 des OGAT](#) indique les composantes culturelles du territoire qui doivent être déterminées, notamment les paysages d'intérêt urbain, rural, industriel ou naturel (ex. : routes panoramiques et touristiques, points de vue remarquables à partir de l'espace public incluant le réseau routier, percées visuelles d'intérêt, ruelles, etc.).

Déterminer les réseaux de sentiers récréatifs d'intérêt régional

Les réseaux de sentiers récréatifs⁶ d'intérêt régional se démarquent notamment par leur caractère souvent intermunicipal, leur rayonnement supralocal ou leur importance pour la population. Ils sont utilisés, entre autres, pour la randonnée pédestre et le ski de fond.

3. Glossaire du document d'OGAT : [Ensemble récréotouristique majeur](#)

4. Pour plus d'information, voir le document d'accompagnement [Conservation des milieux naturels d'intérêt](#) (orientation 2).

5. Pour plus d'information, voir les documents d'accompagnement [Préserver et valoriser les composantes culturelles du territoire](#) et [Préservation et valorisation des paysages d'intérêt](#) (orientation 5).

6. Glossaire du document d'OGAT : [Réseau de sentiers récréatifs](#)

La planification des ensembles récréotouristiques

La planification des ensembles récréotouristiques touche de nombreuses dimensions de l'aménagement du territoire. Afin de favoriser la cohabitation harmonieuse avec les autres composantes du territoire et la population, il est possible, par exemple, de structurer ou de prioriser les ensembles récréotouristiques en fonction des infrastructures existantes ou des besoins de la clientèle.

Afin de planifier les ensembles récréotouristiques, la MRC doit tenir compte des éléments décrits ci-dessous.

La concurrence avec les usages résidentiels et urbains

Les regroupements significatifs⁷, incluant les ensembles récréotouristiques, doivent répondre aux différentes attentes de l'OGAT 4 en matière de gestion de l'urbanisation. Le développement résidentiel et l'implantation d'usages urbains dans les ensembles récréotouristiques, tels que des activités commerciales ou de services, peuvent néanmoins être justifiés par des liens directs avec les activités récréatives à proximité. Cela permet d'appuyer le dynamisme de ces ensembles sans substituer, dans les périmètres d'urbanisation, les nouveaux usages aux usages présents. Les usages prévus dans les ensembles récréotouristiques peuvent notamment présenter une portée spécifique (ex. : un magasin d'équipements sportifs) ou temporaire (ex. : campings saisonniers).

Les infrastructures existantes

Les infrastructures existantes peuvent concerner les réseaux d'aqueduc, d'égout, d'électricité et de transport, dont les [chemins multiusages](#). Ces derniers permettent la circulation des personnes et des véhicules divers (adeptes de randonnée, camions de transport de bois, véhicules tout terrain ou récréatifs, etc.).

Lors de la planification d'ensembles récréotouristiques, la MRC prend en compte la capacité des infrastructures existantes et la disponibilité en eau, ainsi que l'incidence d'une hausse des visiteuses et visiteurs sur celles-ci. L'attrait des activités récréatives saisonnières peut engendrer des pics de fréquentation, et l'achalandage peut exercer une forte pression sur les infrastructures et les milieux naturels, voire nuire à la qualité de vie des habitantes et habitants. Ainsi, il peut être pertinent de documenter, notamment grâce au portrait de la clientèle, l'achalandage attendu et l'incidence de celui-ci sur les infrastructures, les milieux naturels ainsi que les ressources (eau et électricité) qui desservent le secteur visé pour l'implantation des ensembles récréotouristiques projetés. Lors de la planification des ensembles récréotouristiques et de l'accès public aux plans d'eau d'intérêt récréatif, des moyens peuvent être prévus afin de respecter la capacité d'accueil du secteur, notamment :

- Établir des seuils de densité adaptés qui permettent d'assurer un développement durable du secteur;
- Favoriser la planification d'infrastructures de transport réservées à des modes de déplacement pouvant remplacer le voiturage en solo;
- Prévoir des affectations riveraines dont les usages sont compatibles avec l'accès aux plans d'eau et la pratique d'activités récréatives en tenant compte de l'aspect physique et visuel de l'accès à l'eau.

7. Glossaire du document d'OGAT : [Regroupement significatif](#)

Les enjeux de cohabitation et d'acceptabilité sociale

La planification d'ensembles récréotouristiques peut permettre à la fois d'élargir l'offre touristique et de répondre à des besoins locaux et régionaux, par exemple en facilitant l'accès à ces ensembles récréotouristiques et aux équipements afférents. Afin de favoriser l'acceptabilité sociale et environnementale – et pour prendre en compte les préoccupations de la population concernée, notamment quant aux impacts des projets sur la qualité de vie –, la MRC peut procéder à des consultations publiques qui l'aideront à mieux intégrer les projets d'ensembles récréotouristiques sur le territoire.

La sensibilité des lacs, des cours d'eau et des milieux riverains

La détermination des plans d'eau présentant un intérêt d'ordre récréatif est abordée dans le document d'accompagnement [*Identification des plans d'eau d'intérêt et accès publics*](#) (orientation 6). Ce document fournit également des sources de données pertinentes concernant la qualité de l'eau.

Les composantes culturelles

La détermination des composantes culturelles est abordée dans le document d'accompagnement [*Préserver et valoriser les composantes culturelles du territoire*](#) (orientation 5). Parmi les composantes culturelles mentionnées dans l'attente, la notion de paysage réfère aux points de vue d'intérêt urbain, rural, industriel ou naturel qui définissent en partie le caractère et l'identité d'un territoire. Le patrimoine culturel correspond au patrimoine culturel immobilier.

Les usages permis en zone agricole

Lorsque des ensembles récréotouristiques sont situés en zone agricole, la MRC doit également répondre aux attentes 3.1.2 et 3.3.1 concernant les usages permis en zone agricole. Cet encadrement assure une insertion et une cohabitation harmonieuses des usages non agricoles, comme les usages liés au récréotourisme, avec les usages agricoles. Les documents d'accompagnement [*Usages non agricoles en zone agricole*](#) et [*Distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs*](#) (orientation 3) fournissent plus d'information à cet égard.

Pour aller plus loin

Outre les éléments obligatoires de l'attente, d'autres éléments peuvent être pris en compte pour la planification des ensembles récréotouristiques, tels que :

La saisonnalité

Les activités saisonnières au sein des ensembles récréotouristiques peuvent être identifiées, et des moyens peuvent être prévus afin d'éviter la surutilisation d'un site à une période donnée tout en assurant une occupation du territoire pendant toute l'année. Des infrastructures temporaires ou adaptables aux activités saisonnières peuvent être planifiées pour optimiser leur utilisation et contribuer au dynamisme des communautés.

La clientèle

Les ensembles récréotouristiques s'adressent à des clientèles différentes en fonction des activités, des infrastructures et des services proposés. La planification de ces ensembles gagne par ailleurs à être appuyée par un portrait des activités récréatives intensives et extensives. Des données statistiques, des études et des faits saillants sont publiés par le ministère du Tourisme et l'Institut de la statistique du Québec (voir la section « Outils et sources de données »). Également, les [lieux d'accueil et d'information touristiques](#) ainsi que les organismes locaux de développement économique peuvent fournir des données de recensement de la clientèle. Un portrait des différentes clientèles peut être réalisé afin d'anticiper les besoins en équipements et en infrastructures, notamment en termes de transport, de commerces, de restauration et d'hébergement touristique.

Au-delà de l'aspect récréatif, ces ensembles peuvent se révéler des milieux d'accueil pour l'enseignement, la recherche et l'éducation du grand public en lien avec l'écosystème des attraits naturels et l'aménagement forestier, par exemple.

Voici des questions importantes pour guider la réflexion sur la planification des ensembles récréotouristiques :

- Est-ce que les ensembles récréotouristiques projetés peuvent être mis en lien avec les secteurs de villégiature existants ou projetés? Est-il possible de consolider les secteurs récréotouristiques existants avant d'en développer de nouveaux?
- Est-ce que les activités récréatives intensives ou extensives sont saisonnières (été/hiver), ou elles peuvent s'adapter et être pratiquées tout au long de l'année?
- Quels sont les différents types d'hébergement proposés sur le territoire? Existe-t-il des besoins particuliers à cet effet?
 - Quel est le risque de privatisation d'un lac ou d'un cours d'eau lié aux ensembles récréotouristiques actuels ou projetés? Quelles mesures peuvent être prises pour créer ou maintenir l'accès public aux plans d'eau d'intérêt récréatif⁸?
- Est-ce que les activités récréatives et les aménagements prévus sont compatibles avec la protection de l'environnement des secteurs? Comment éviter, par exemple, la dégradation et la fragmentation des écosystèmes ainsi que l'érosion des rives? Quelle est la capacité de support des milieux, dont les plans d'eau, les habitats, les populations fauniques et floristiques, etc.?
- Quelles mesures de conservation des milieux naturels permettraient de favoriser l'intégration des projets, et d'éviter ou de minimiser leurs impacts sur les milieux naturels, comme les milieux humides et hydriques? Par exemple :
 - Est-il possible de prévoir des bandes riveraines élargies autour de tout lac ou cours d'eau présent sur le site, ou des normes visant à réduire le déboisement?
 - Peut-on établir une zone tampon de protection autour d'un milieu humide sur le site?

8. Pour plus d'information à ce sujet, la MRC peut consulter le document d'accompagnement [Identification des plans d'eau d'intérêt et accès publics](#) (orientation 6).

- Est-ce que les projets risquent d'avoir des impacts sur l'introduction, la propagation ou la gestion d'espèces exotiques envahissantes, qu'elles soient végétales ou animales?

Voici des questions clés pour guider la réflexion quant au contenu facultatif de l'attente 6.2.1 :

- Est-ce possible de mettre en réseau les ensembles récréotouristiques et les attraits naturels d'intérêt régional? Par exemple, est-il possible d'associer une offre agrotouristique à une offre d'activités de plein air?
- Est-ce que les réseaux récréatifs chevauchent le territoire de plusieurs MRC? Comment arrimer les planifications concernées, le cas échéant?

OUTILS ET SOURCES DE DONNÉES

Pour en savoir plus sur l'autorisation nécessaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour procéder à une utilisation non agricole, les sites Internet suivants peuvent être consultés :

- Demande d'autorisation en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) – Pourquoi demander une autorisation : <https://www.cptaq.gouv.qc.ca/autorisation/demandes-dautorisation-en-vertu-de-la-lptaa/pourquoi-demander-une-autorisation>;
- Demande d'autorisation en vertu de la LPTAA – Comment faire une demande : <https://www.cptaq.gouv.qc.ca/autorisation/demandes-dautorisation-en-vertu-de-la-lptaa/comment-faire-une-demande-dautorisation>.

Le ministère du Tourisme publie de nombreuses études et des faits saillants qui permettent de mieux comprendre l'évolution du secteur du tourisme; ces documents sont disponibles en ligne :

- [Études et statistiques en tourisme | Gouvernement du Québec](#)

Le ministère de l'Éducation (MEQ) diffuse les données de géoréférencement des sites et sentiers des fédérations de plein air. Ces données sont disponibles par le biais de l'outil Territoires du MAMH et contribuent à l'identification des milieux naturels et plans d'eau d'intérêt.

Des données statistiques sont mises à la disposition de la MRC par Données ouvertes du Québec et l'Institut de la statistique du Québec, telles que :

- [Régions touristiques du Québec](#);
- [Routes et circuits touristiques du Québec](#);
- [Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec](#).

Autres sources et documents pertinents

D'autres documents pertinents sont accessibles en ligne :

- Les usages résidentiels et urbains : Document d'accompagnement [*Planification intégrée de l'urbanisation et des transports*](#) (orientation 4);
- Les chemins multiusages, communément appelés « chemins forestiers », sont des chemins en milieu forestier construits ou utilisés à des fins multiples. Pour en savoir plus : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/ponts-chemins-forestiers/circuler>;
- La zone agricole du Québec : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/zone-agricole-du-quebec>;
- Les territoires d'intérêt écologique : Document d'accompagnement [*Conservation des milieux naturels d'intérêt*](#) (orientation 2);
- Les activités de mise en valeur de la forêt : Document d'accompagnement [*Mise en valeur de la forêt privée*](#) (orientation 6);
- Les infrastructures et équipements de production et de transport d'électricité :
 - Document d'accompagnement [*L'intégration et la pérennité des installations majeures d'Hydro-Québec*](#) (orientation 6);
 - [*Guide sur les installations électriques d'Hydro-Québec et l'aménagement du territoire*](#);
- La sensibilité des lacs, des cours d'eau et des milieux riverains : l'[*Atlas de l'eau*](#);
- Les [*composantes culturelles du territoire*](#), dont le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture ainsi que l'espace public et l'art public : Document d'accompagnement [*Préserver et valoriser les paysages d'intérêt*](#) (orientation 5);
- La conciliation entre la protection des milieux naturels et la mise en valeur du territoire à des fins agricoles : Document d'accompagnement [*Conciliation entre la protection des milieux naturels et la mise en valeur du territoire à des fins agricoles*](#) (orientation 3);
- [*Les plans de gestion des populations fauniques*](#) prélevées (chasse, pêche et piégeage);
- La [*couche des territoires récréatifs*](#), qui inclut notamment les territoires fauniques structurés;
- Les terres publiques : Document d'accompagnement [*Compatibilité des usages avec la planification forestière du domaine de l'État*](#) (orientation 8);
- La répartition de la [*faune aquatique exotique envahissante au Québec*](#);
- Le [*Réseau plein air Québec*](#) représente l'ensemble des fédérations de plein air qui fournissent des outils pour l'aménagement, l'accessibilité et le développement d'activités de plein air. Ces fédérations sont reconnues par le MEQ comme chefs de file dans le domaine du loisir de plein air.

